

# Cercle d' Etude sur les Mutations chez les Psittacidés



---

Rapport Activités N°1  
Réunion du 25 mai 2014

---

Rapporteur : Thierry DULIERE

L'importation d'espèces aviaires exotiques fut dans un passé encore récent fort développée. Des milliards d'oiseaux ont été prélevés dans la nature et exportés vers les pays occidentaux, accompagnés d'autorisations plus ou moins respectueuses des règles du commerce international. Depuis, les législations internationales en ont régulé et réduit les prélèvements *in-situ*; contraignant les passionnés d'oiseaux du monde entier à mieux fixer les souches captives. La psittacidéculture (l'élevage des perruches et perroquets) n'a pas échappé à cet engouement des éleveurs du monde entier.

Un peu partout en Asie, en Europe, en Australie et aux Etats Unis, l'élevage des perruches et perroquets a connu et connaît encore une passion dévorante chez les éleveurs amateurs, les professionnels et les parcs zoologiques. Les populations captives sont en hausse constante. De plus en plus d'espèces se reproduisent en captivité à un point tel que pour certains taxons, il est permis de parler de domestication.

Cette dernière, en marche pour un grand nombre d'espèces, l'est aussi bien d'un point de vue juridique que culturelle et zootechnique. Cela aboutit à la sélection de souches captives qui peuvent différer grandement des souches sauvages. En élevage, les marqueurs principaux sont dans un premier temps l'apparition et la fixation de mutations et dans un deuxième temps celles des races. La psittacidéculture en étant un exemple représentatif dans un ensemble varié et croissant d'espèces animales : les NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie).

Dans le monde entier, de nombreuses mutations de couleurs ou de dessins sont nées dans les élevages. Les bases de la transmission héréditaire en poche, les éleveurs sont parvenus à les reproduire avec une relative aisance. Ainsi, en quelques décennies, le nombre de taxons mutés et le nombre de mutations chez les taxons se sont accrus.

Il a bien fallu baptiser les premiers spécimens de chaque nouvelle mutation. Le premier procédé choisi alors était simple : il renvoyait à celui de la couleur visuelle. De plus, l'histoire a commencé avec des taxons dont le plumage général du phénotype sauvage possédait une couleur visuelle vert et avec des mutations relativement bien identifiées. Mais cette belle histoire s'est au fil du temps complexifiée avec la très grande hétérogénéité des couleurs des Psittaciformes, la naissance de mutations alléliques, les expressions phénotypiques plus ou moins bien décelables, etc...

L'impact de cette complexité s'est immédiatement traduit par une floraison d'appellations dans la communauté des éleveurs, différant d'un pays à l'autre, voire dans le même pays et évoluant au fil du temps. Fin des années 1990, début des années 2000, le système était devenu totalement illisible.

Des initiatives heureuses ont vu le jour. Un livre référence australien sur la couleur chez les psittacidés, un groupe de travail belgo-néerlandais ont commencé à réfléchir et à clarifier. Mais il n'en demeure pas moins que les éleveurs n'avaient pas les clés de décodage pour comprendre comment nommer une mutation et s'y retrouver dans ce maquis réservé à quelques initiés. Avec d'un côté, des passionnés avides de nouveautés et de l'autre, certains individus qui ne songent qu'à l'aspect marketing. Bref, tous les ingrédients pour un cocktail conduisant à la confusion.

Cette évidence a sauté aux yeux de la Section Psittacidés de la CNJF (Commission Nationale des Juges de France) lorsque celle-ci lança son programme d'actualisation des standards des espèces domestiquées au début des années 2000. Trop de questions sans réponses montraient des incohérences flagrantes qu'il fallait éclaircir. Ce diagnostic établi, il restait à trouver une solution pour résoudre toutes ces interrogations.

Il fut rapidement évident pour la Section Psittacidés que la solution ne pouvait pas venir de chez les éleveurs. Il fallait un regard nouveau, neutre et désintéressé : des personnes dotées d'une formation universitaire à même de posséder les compétences d'analyse et de rigueur. C'est sur la base de ce raisonnement que la Section Psittacidés de la CNJF s'est tournée vers le service génétique et zootechnique de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons Alfort.

La Section Psittacidés reçut un avis favorable à sa requête et ce service en fit un sujet de thèse vétérinaire pour l'un de ses étudiants. Quelques années plus tard, une thèse de doctorat fut présentée le 8 décembre 2011 devant la faculté de médecine de Créteil. Son constat était accablant et reprenait sans équivoque ce que la Section Psittacidés avait subodoré. Elle concluait sur la nécessité d'établir une nomenclature pour déterminer les appellations des mutations chez les Psittaciformes. Le jury encourageant le thésard à poursuivre son travail et à lui renouveler son assistance.

A ce stade de la démarche, la problématique diagnostiquée et l'appui de scientifiques assuré, la Section Psittacidés de la CNJF s'inquiéta de savoir

quelle méthode requérir pour développer ces nomenclatures, les vulgariser et les démocratiser. Le but avoué étant que chaque éleveur soit en mesure de comprendre ce qu'est une mutation, son mode de transmission héréditaire, son expression phénotypique différente selon les taxons et la logique qui a conduit à lui donner une appellation qui se veut unique et partagée par tous.

La constitution d'un workshop fut finalement retenue avec, autour de la table, deux profils d'intervenants :

1. Les scientifiques. Ils apporteront leurs expertises en génétique et veilleront à l'application rigoureuse et constante de la méthode de travail. Le tout au service d'une cohérence générale.
2. Les représentants des principales entités françaises de l'ornithologie. Ils participeront à la préparation des nomenclatures en intégrant les processus scientifiques et veilleront à ce qu'elles soient traduites de façon compréhensible aux éleveurs.

Ainsi est né le CEMP (Cercle d'Etudes sur les Mutations des Psittacidés).

Dans les premiers mois qui suivirent son installation, le CEMP s'employa à définir sa procédure de travail qui le conduira ensuite à rédiger la nomenclature d'une mutation. Si, au cours de cette procédure, le processus est rompu car l'un des critères n'est pas rempli, il n'y aura pas de reconnaissance de cette mutation.

Une fois cette procédure validée, le CEMP a commencé à remettre à plat les mutations déjà connues. Pour chacune d'entre elles, une nomenclature a été établie dans un esprit de simplicité pour qu'elle soit accessible au grand public. Chaque nomenclature comprend deux volets :

1. Un volet scientifique lui-même subdivisé en deux parties :
  - a. Une partie qui vérifie que les critères définissant l'unicité de la mutation sont réunis.
  - b. Une autre partie qui donne toutes les appellations des codes scientifiques de cette mutation.

## 2. Un volet de vulgarisation :

- a. Une infographie expliquant comment s'exprime le phénotype de la mutation.
- b. Un rappel des différents phénotypes de la mutation selon la couleur sauvage des différents taxons chez les psittacidés.
- c. Une liste non exhaustive de taxons chez lesquels la mutation est apparue.
- d. Une recommandation finale d'une appellation véhiculaire et d'une appellation vernaculaire de ladite mutation.

Un rodage nécessaire pour tous les intervenants afin de bien assimiler le concept de travail et l'objectif final s'est fait autour d'appellations consensuelles de mutations ; puis s'est élargi à des appellations sujettes à débat. Pour son premier rapport d'activité, quinze mois après sa création, le CEMP publie la réalisation de sept nomenclatures :

1 Mutation **Dark** - 2 Mutation **Violet** - 3 Mutation **Grey** – 4 Mutation **Cinnamon** – 5 Mutation **Ino** – 6 Mutation **ARIno** – 7 Mutation **Blue**.

Et sont actuellement en chantier :

1 Mutation **Pallid** – 2 Mutations du Groupe **Parblue** – 3 Mutation **Opaline**.

Bien que le CEMP se limite à des recommandations pour les appellations des mutations, il ne peut néanmoins que se féliciter de voir que certaines sont déjà reprises et seront suivies dans de prochaines publications.

De même, de certains contacts internationaux récents, le WBO a souhaité recevoir des informations sur nos travaux et des juges de collèges étrangers ont souhaité, sur invitation du CEMP, se joindre à nos réunions de travail. Il n'est pas exclu que le CEMP s'ouvre à d'autres institutions représentatives dans le futur.

*In fine*, le CEMP souhaite parvenir à terme à la levée de la grande confusion qui s'est installée dans les appellations des mutations chez les Psittacidés. Il espère parvenir à une clarification accessible par tous les éleveurs et les juges afin d'améliorer les échanges relationnels.

Le CEMP